

# MUT'prévoir

SALARIÉS

L'AVENIR avec sérénité

votre  
mutuelle

Renseignez-vous auprès de votre conseiller mutualiste

Mutuelle Générale de Prévoyance • Mutuelle assureuse  
39, rue du Jourdil • 74960 Cran-Gevrier  
R.N.M. n°337 682 660

À  
AFFRANCHIR  
AU  
TARIF  
EN  
VIGUEUR

Organisme soumis aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - R.N.M. n°337 682 660 - Document non contractuel

La garantie  
qui maintient  
vos revenus  
en cas d'arrêt  
de travail

# MUT'prévoir

SALARIÉS

jusqu'à 900 € par mois  
d'indemnités journalières



MUTUELLES DE FRANCE **M**

L'ÉCHANGE, L'ENTRAIDE, LA RÉCIPROCITÉ



# MUT' prévoir

## une indemnité journalière pour les travailleurs salariés

Que vous soyez en Contrat de travail à Durée Indéterminée, en Contrat de travail à Durée Déterminée ou en interim, quelque soit votre situation professionnelle et votre âge, bénéficiez :

- d'une indemnité journalière forfaitaire en cas d'arrêt de travail du 16e au 90e jour, ramenée au 8e jour en cas d'hospitalisation,
- d'une allocation journalière d'hospitalisation suite à un accident,
- d'un capital en cas de décès accidentel.

4 montants d'indemnités journalières au choix :  
**12 €, 15 €, 20 € ou 30 €**

Parlez-en à votre conseiller mutualiste et vivez en toute sérénité !



### Jérémie, 29 ans, dans la communication

Depuis 6 mois en contrat à durée déterminé dans une agence de communication en tant que Chef de projet, ma mutuelle m'a proposé un contrat **Mut'Prévoir** salarié qui me permet en cas d'arrêt de travail de bénéficier d'une indemnité journalière forfaitaire de 20 €. C'est rassurant, je peux percevoir ce complément de salaire jusqu'à **600 €/mois** sans justificatif de revenu et ce, pendant 3 mois. De plus **Mut'Prévoir** m'offre une allocation d'hospitalisation suite à un accident...c'est génial !

**Cotisation de 22 €/mois**

## LES avantages

- Prise d'effet immédiate\*
- Pas de questionnaire de santé
- Pas de justificatif de revenus
- Cotisations fixes

\* Pendant les 3 mois suivants l'adhésion, le crédit d'indemnisation pour les indemnités journalières ne pourra être supérieur au nombre de jours écoulés depuis la date d'adhésion

## MUT'prévoir DEMANDE D'ADHÉSION / coupon à retourner à votre mutuelle

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....  
Date de naissance : .....

	Cotisation mensuelle	
Choix de l'Indemnité Journalière :	<input type="checkbox"/> 12 €	14 €
	<input type="checkbox"/> 15 €	17 €
	<input type="checkbox"/> 20 €	22 €
	<input type="checkbox"/> 30 €	33 €

Fait à : ..... Signature  
le : .....